

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

**Canton de
Sainte Foy-lès-Lyon**

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

Séance du 5 avril 2018

art. 16 Code Municipal : **35**
en exercice : **35**

Compte-rendu affiché le 13 avril 2018

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 mars 2018

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour
de la séance : 35

qui ont pris part à la
délibération **32**

Président : Mme Véronique SARSELLI

Secrétaire : M. VINCENS-BOUGUEREAU

Secrétaire auxiliaire : M. ROIRE, Directeur Général
des Services

OBJET

8

**Restauration de l'église
du Centre – approbation
de l'avant projet définitif (APD)
et de l'avenant fixant
le forfait définitif
de rémunération
du groupement
de maîtrise d'œuvre**

Membres présents : MM. SARSELLI, GILLET, GIORDANO,
AKNIN, MOUSSA, BARRELLON, BOIRON, BAVOZET,
GOUBET, VINCENS-BOUGUEREAU, LOCTIN, NOUHËN,
MOMIN, CAUCHE, DUMOND, PATTEIN, FUSARI, ALLES,
ELEFATHERATOS, ISAAC-SIBILLE (pouvoir à
Mme ELEFATHERATOS jusqu'au rapport n° 9), CAMINALE
(pouvoir à M. PONTVIANNE à compter du rapport n° 11),
VALENTINO, TULOUP, LATHUILIÈRE, PONTVIANNE,
PERNOLLET, VERDIER, REPLUMAZ

Membres excusés : MM. BAZAILLE (pouvoir à
Mme MOUSSA), ASTRE (pouvoir à Mme BOIRON), VILLARET
(pouvoir à Mme ALLES), ASTIER (pouvoir à M. VINCENS-
BOUGUEREAU), COATIVY,

Membres absents : MM. RODRIGUEZ, GRÉLARD.

M. BARRELLON, Adjoint au Maire, rappelle que par délibération du 2 février 2017 le conseil municipal a validé le programme des travaux de restauration de l'église du Centre et autorisé Madame le Maire à lancer la consultation afférente à la dévolution des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée à l'opération est répartie entre une tranche ferme (Façades et mise en accessibilité) d'un montant de 1 300 000,00 € HT et une tranche optionnelle (Travaux intérieurs) d'un montant de 950 000,00 € HT.

Au terme d'une procédure concurrentielle avec négociation initiée en application des articles 25, 71-73 et 90 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, le marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration des travaux de l'église du Centre a été attribué par la Commission d'appel d'offres, réunie le 13 juin 2017, au Groupement Architecture & Héritage (29, rue Charles Montaland - 69100 Villeurbanne) pour une rémunération globale forfaitaire et provisoire de 187 714,00 € HT., décomposée comme suit :

	Taux de rémunération %	Montant HT	TVA	Montant TTC
Tranche ferme (TF)	8,59%	111 714,00 €	22 342,80 €	134 056,80 €
Tranche optionnelle (TO)	8,00%	76 000,00 €	15 200,00 €	91 200,00 €

L'Avant-Projet-Définitif, remis par le maître d'œuvre le 21 mars 2018, prévoit pour la tranche ferme un montant de travaux de 1 500 230,80 € HT (valeur mars 2018). Cette évolution s'explique par un renchérissement du montant des travaux de reprise des enduits de façades et des vitraux (reprise des plombs, dépose et remplacement des grilles de protection).

Après avis favorable de la Commission d'appel d'offres réunie le 21 mars 2018, conformément à l'article 3 du CCAP et sur la base du nouveau montant des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre, il convient de fixer comme suit, pour la tranche ferme, la rémunération définitive du groupement de maîtrise d'œuvre :

Tranche Ferme	Montant initial en € H.T.	Phase A.P.D. en € H.T.
Montant affecté aux travaux	1 300 000,00	1 500 230,80
Taux de rémunération	8,59%	
Forfait de rémunération du Maître d'œuvre	111 714,00	128 869,83

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver l'Avant-Projet-Définitif relatif à la restauration de l'église du Centre pour un montant de 1 500 230,80 € HT.

- Autoriser Madame le Maire, pour la tranche ferme, à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre de restauration de l'église du Centre fixant le forfait définitif de rémunération du groupement à 128 869,83 € HT.

Appelé à se prononcer,

le conseil municipal, à la majorité (3 abstentions),

- APPROUVE l'Avant-Projet-Définitif relatif à la restauration de l'église du Centre pour un montant de 1 500 230,80 € HT, tel que détaillé ci-dessus,

- AUTORISE Madame le Maire, pour la tranche ferme, à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre de restauration de l'église du Centre fixant le forfait définitif de rémunération du groupement à 128 869,83 € HT.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI